

LISTE DE PRIX

Normes :
CSA C22.2 No. 211.1

**Raccords
électriques
en PVC pour
canalisation
souterraine
Type II**

SUPER^{MD}
DUCT

IPEX Électrique Inc.
Centres de service à la clientèle
Sans frais au Canada: 1-866-473-9462

Vancouver, C.-B.
(604) 534-8631
Télec. (604) 534-7616

Calgary, Alb.
(403) 236-8333
Télec. (403) 279-8443

Edmonton, Alb.
(780) 415-5300
Télec. (780) 415-5358

Winnipeg, MB
(204) 633-3111
Télec. (204) 633-3075

Toronto, ON
(905) 670-7676
Télec. (905) 670-5295

Montréal, QC
(514) 337-2624
Télec. (514) 337-7886

Saint John, N.-B.
(506) 633-7473
Télec. (506) 633-8720

St. John's, T.-N.
(709) 747-7473
Télec. (709) 368-9111

Sans frais au Canada : 1-866-473-9462

Table des matières

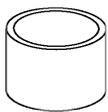
Adaptateurs	5, 6
Bouchons	4
Bouchons mâles	5
Bouchons universels	6
Coudes à grand rayon	4, 5
Manchons	2, 3
Raccords de dilatation	3
Raccords en Y	3
Réduction	3
Supports séparateurs	7
Tronçon	3, 4

Liste des abréviations

C/A:	ciment amiante
C/R:	conduit rigide
CS:	conduit souterrain
f:	femelle
FB:	fibre bitumineuse
fil.:	fileté
FRE:	Fibre Reinforced Epoxy
m:	mâle

Raccords	Dimensions		N° de pièce	Code informatique	Qté / Carton	Liste de Prix / 100
	po	mm				

Manchon à coller

	2	50	SWC020	029001	100	1,682.00 \$
	3	75	SWC030	029002	50	1,920.00 \$
	3½	90	SWC035	029003	35	6,215.00 \$
	4	100	SWC040	029004	40	2,673.00 \$
	5	125	SWC050	029005	15	7,247.00 \$
	6	150	SWC060	029006	9	9,591.00 \$

Manchon à coller (façonné, long)

	2	50	SWC 020L	029009	50	3,797.00 \$
	3	75	SWC 030L	029911	75	3,797.00 \$
	4	100	SWC 040L	029912	75	4,974.00 \$
	5	125	SWC 050L	029518	15	7,735.00 \$

Manchon en polyéthylène (pression)

	2	50	PFC020	029011	200	854.00 \$
	3	75	PFC030	029012	100	980.00 \$
	3½	90	PFC035	029013	81	1,062.00 \$
	4	100	PFC040	029014	90	1,158.00 \$
	5	125	PFC050	029015	50	2,498.00 \$
	6	150	PFC060	029016	35	3,390.00 \$

Manchon 5° à coller

	2	50	5ACS20	029041	75	6,409.00 \$
	3	75	5ACS30	029042	45	7,213.00 \$
	3½	90	5ACS35	029043	50	7,992.00 \$
	4	100	5ACS40	029044	25	6,246.00 \$
	5	125	5ACS50	029045	15	20,642.00 \$
	6	150	5ACS60	029046	15	22,713.00 \$

Manchon 5° à coller (façonné, long)

	2	50	5ACS 20L	029913	75	6,747.00 \$
	3	75	5ACS 30L	029914	75	7,602.00 \$
	4	100	5ACS 40L	029915	35	6,566.00 \$
	5	125	5ACS 50L	029916	20	21,720.00 \$

Raccords	Dimensions		N° de pièce	Code informatique	Qté / Carton	Liste de Prix / 100
	po	mm				

Manchon 5° (emboîtement pression)



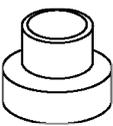
2	50	5APF20	029620	350	3,390.00 \$
3	75	5APF30	029030	100	3,390.00 \$
3½	90	5APF35	029502	95	3,707.00 \$
4	100	5APF40	029998	90	4,050.00 \$
5	125	5APF50	029050	45	18,786.00 \$

Raccord de dilatation



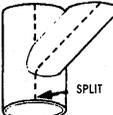
2	50	EXPJ20	029151	10	76,471.00 \$
3	75	EXPJ30	029152	10	90,170.00 \$
4	100	EXPJ40	029154	5	125,289.00 \$

Réduction femelle à coller



3 x 2	75 x 50	RC3020	029021	30	9,591.00 \$
3½ x 2	90 x 50	RC3520	029039	35	9,874.00 \$
3½ x 3	90 x 75	RC3530	029022	30	10,143.00 \$
4 x 2	100 x 50	RC4020	029023	35	4,814.00 \$
4 x 3	100 x 75	RC4030	029024	30	7,992.00 \$
4 x 3½	100 x 90	RC4035	029025	40	11,067.00 \$
5 x 4	125 x 100	RC5040	029026	25	19,148.00 \$
6 x 4	150 x 100	RC6040	029027	20	19,664.00 \$

Raccord en Y avec fente (à coller)



2	50	SPLY20	029463	20	PSD
3	75	SPLY30	029052	20	PSD
3½	90	SPLY35	029053	18	PSD
4	100	SPLY40	029054	18	PSD

Note: le raccord avec fente n'est pas approuvé CSA

Tronçon bout mâle, évasé



2	M	50	M	BELL20	029061	30	3,875.00 \$
3	M	75	M	BELL30	029062	75	4,532.00 \$
3½	F	90	F	BELL35	029063	25	12,403.00 \$
4	M	100	M	BELL40	029064	25	5,388.00 \$
5	F	125	F	BELL50	029065	20	15,186.00 \$
6	F	150	F	BELL60	029066	15	15,963.00 \$

Note: M= Moulé F= Fabriqué

Raccords	Dimensions po mm	N° de pièce	Code informatique	Qté / Carton	Liste de Prix / 100
----------	---------------------	----------------	----------------------	-----------------	------------------------

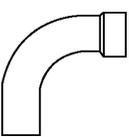
Tronçon de bout femelle évasé avec débouchure

	3	75	TERM30	029826	75	4,532.00 \$
	3½	90	TERM35	029523	45	7,832.00 \$
	4 (avec perf.)	100	TERM40H	029822	60	5,630.00 \$
	4 (sans perf.)	100	TERM40W	029827	60	5,630.00 \$
	5	125	TERM50	029514	20	14,430.00 \$

Bouchon femelle à coller

	2	50	SWCA20	029071	75	3,230.00 \$
	3	75	SWCA30	029072	20	3,230.00 \$
	3½	90	SWCA35	029073	65	4,350.00 \$
	4	100	SWCA40	029074	50	3,230.00 \$
	5	125	SWCA50	029075	25	15,864.00 \$
	6	150	SWCA60	029076	15	17,551.00 \$

Coude 90° à grand rayon (m-f)

	2 X 13 R	50 X 330	-	029077	45	15,473.00 \$
	2 x 24 R	50 x 600 R	902024	029091	170	15,375.00 \$
	2 x 36 R	50 x 900 R	902036	029092	135	18,323.00 \$
	2 x 60 R	50 x 1 500 R	902060	029036	100	33,929.00 \$
	3 x 24 R	75 x 600 R	903024	029055	84	36,634.00 \$
	3 x 36 R	75 x 900 R	903036	029093	66	31,759.00 \$
	3 x 60 R	75 x 1 500 R	903060	029134	70	52,716.00 \$
	3½ x 24 R	90 x 600 R	903524	029123	50	37,285.00 \$
	3½ x 36 R	90 x 900 R	903536	029094	45	36,634.00 \$
	3½ x 60 R	90 x 1 500 R	903560	029135	50	59,942.00 \$
	4 x 24 R	100 x 600 R	904024	029047	45	30,032.00 \$
	4 x 36 R	100 x 900 R	904036	029095	40	34,649.00 \$
	4 x 60 R	100 x 1 500 R	904060	029096	50	55,714.00 \$
	5 x 42 R	125 x 1 050 R	905042	029097	35	68,444.00 \$
	5 x 60 R	125 x 1 500 R	905060	029037	25	87,451.00 \$
6 x 60 R	150 x 1 500 R	906060	029098	25	111,415.00 \$	

Raccords	Dimensions po mm	N° de pièce	Code informatique	Qté / Carton	Liste de Prix / 100
----------	---------------------	----------------	----------------------	-----------------	------------------------

Coude 45° à grand rayon (m-f)



2 x 24 R	50 x 600 R	452024	029111	250	11,808.00 \$
2 x 36 R	50 x 900 R	452036	029112	240	13,867.00 \$
3 x 24 R	75 x 600 R	453024	029082	112	20,505.00 \$
3 x 36 R	75 x 900 R	453036	029113	143	19,747.00 \$
3½ x 36 R	90 x 900 R	453536	029114	100	23,910.00 \$
4 x 24 R	100 x 600 R	454024	029128	100	24,491.00 \$
4 x 36 R	100 x 900 R	454036	029115	88	24,616.00 \$
4 x 60 R	100 x 1 500 R	454060	029116	63	31,882.00 \$
5 x 42 R	125 x 1 050 R	455042	029117	50	87,451.00 \$
6 x 60 R	150 x 1 500 R	456060	029118	25	111,415.00 \$

Coude 22 1/2° à grand rayon (m-f)



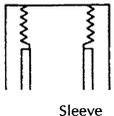
3 x 36 R	75 x 900 R	223036	029085	120	23,411.00 \$
3 X 150 R	75 x 3800 R	223150	029536	140	24,636.00 \$
4 x 36 R	100 x 900 R	224036	029204	110	24,630.00 \$
4 x 150 R	100 x 3800 R	224150	029596	81	42,779.00 \$
5 x 30 R	125 x 750 R	225030	029257	80	43,372.00 \$
5 x 42 R	125 x 1050 R	225042	029249	100	43,372.00 \$

Bouchon mâle conique (avec épaulement)



2	50	PLUG20	029131	100	3,049.00 \$
3	75	PLUG30	029132	100	4,814.00 \$
3½	90	PLUG35	029133	100	6,989.00 \$
4	100	PLUG40	029078	100	4,307.00 \$
5	125	PLUG50	029079	50	4,725.00 \$
6	150	PLUG60	029136	35	11,486.00 \$

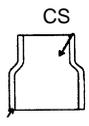
Adaptateur femelle en PVC (CS à CR, f-f_{fil.})



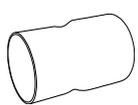
2	50	FEMA20	029141	100	10,764.00 \$
3	75	FEMA30	029142	30	15,316.00 \$
3½	90	FEMA35	029143	30	22,360.00 \$
4	100	FEMA40	029144	25	12,979.00 \$
5	125	FEMA50	029145	10	63,043.00 \$
6	150	FEMA60	029146	6	72,760.00 \$

Raccords	Dimensions		N° de pièce	Code informatique	Qté / Carton	Liste de Prix / 100
	po	mm				

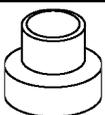
Adaptateur femelle (CS à CR)

	2	50	ARIG20	029181	24	5,060.00 \$
	3	75	ARIG30	029182	30	5,060.00 \$
	3½	90	ARIG35	029183	50	5,087.00 \$
	4	100	ARIG40	029184	20	5,087.00 \$
	5	125	ARIG50	029185	20	8,285.00 \$
	6	150	ARIG60	029186	15	14,653.00 \$

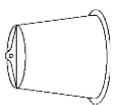
Adaptateur femelle (CS à CR) (façonné, long)

	2	50	ARIG 20L	029188	50	5,323.00 \$
	3	75	ARIG 30L	029909	75	5,323.00 \$
	4	100	ARIG 40L	029910	35	5,357.00 \$
	5	125	ARIG 50L	029517	16	8,728.00 \$
	Note: Permet aussi la transition du Super Duct au PEHD.					

Adaptateur réduit femelle (CS à CR (f-f) (à coller))

	3 x 2	75 x 50	ARIG3020	029191	18	10,819.00 \$
	4 x 2	100 x 50	ARIG4020	029192	40	12,067.00 \$
	4 x 3	100 x 75	ARIG4030	029187	15	12,067.00 \$

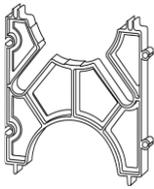
Bouchon universel

	2 & 2 1/2	50 et 65	UPP35	029386	70	3,049.00 \$
	3 & 3 1/2	75 et 90	UPP45	029387	80	4,814.00 \$
	4	100	UPP55	029388	50	4,307.00 \$
	5	125	UPP60	029389	60	4,725.00 \$
	6	150	UPP65	029390	30	11,486.00 \$

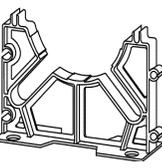
Note: adaptateurs conduits souterrains en FRE offerts sur demande

Raccord	Dimensions po	mm	N° de pièce	Code informatique	Qté / carton	Liste de Prix
---------	------------------	----	----------------	----------------------	-----------------	------------------

Support séparateur intermédiaire à emboîtement vertical

		2 x 1½	50 x 40	IS3530	029550	150	2,216.00 \$
		2 x 2	50 x 50	IS3535	029551	140	2,702.00 \$
		2 x 3	50 x 75	IS3545	029552	140	2,626.00 \$
	*	3 x 1½	75 x 40	IS4530	029582	250	2,458.00 \$
		3 x 2	75 x 50	IS4535	029554	100	2,831.00 \$
	*	3 x 3	75 x 75	IS4545	029555	90	3,055.00 \$
	*	4 x 1	100 x 25	IS5520	029583	250	2,607.00 \$
	*	4 x 1½	100 x 40	IS5530	029557	70	2,871.00 \$
		4 x 2	100 x 50	IS5535	029558	80	3,113.00 \$
		4 x 3	100 x 75	IS5545	029559	50	3,590.00 \$
	*	5 x 1 1/2	125 x 40	IS6030	029584	140	3,113.00 \$
		5 x 2	125 x 50	IS6035	029561	40	3,649.00 \$
		5 x 3	125 x 75	IS6045	029562	60	4,012.00 \$
		6 x 1½	150 x 40	IS6530	029563	40	3,697.00 \$
		6 x 2	150 x 50	IS6535	029564	40	4,977.00 \$
		6 x 3	150 x 75	IS6545	029565	40	5,766.00 \$
	8 X 2	200 X 50	-	029294	60	6,542.00 \$	

Support séparateur de base à emboîtement vertical

		2 x 1½	50 x 40	BS3530	029566	130	2,489.00 \$
		2 x 2	50 x 50	BS3535	029567	75	2,928.00 \$
		2 x 3	50 x 75	BS3545	029568	60	2,803.00 \$
	*	3 x 1½	75 x 40	BS4530	029585	250	2,856.00 \$
		3 x 2	75 x 50	BS4535	029570	100	3,055.00 \$
	*	3 x 3	75 x 75	BS4545	029571	40	3,055.00 \$
	*	4 x 1	100 x 25	BS5520	029586	250	2,711.00 \$
	*	4 x 1½	100 x 40	BS5530	029573	75	3,179.00 \$
		4 x 2	100 x 50	BS5535	029574	70	3,362.00 \$
		4 x 3	100 x 75	BS5545	029575	40	3,797.00 \$
	*	5 x 1½	125 x 40	BS6030	029587	140	3,507.00 \$
		5 x 2	125 x 50	BS6035	029577	50	3,702.00 \$
		5 x 3	125 x 75	BS6045	029578	40	4,050.00 \$
	*	6 x 1½	150 x 40	BS6530	029579	40	4,083.00 \$
	*	6 x 2	150 x 50	BS6535	029580	40	5,664.00 \$
		6 x 3	150 x 75	BS6545	029581	40	6,049.00 \$
	8 X 2	200 X 50	-	029293	50	6,070.00 \$	

* Fourni sans encoches pour barres d'armature



NOTES

A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, intended for taking notes.



NOTES

A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, intended for taking notes.

IPEX Électrique Inc.

Termes et conditions Généraux de vente

1. Étendue

Toutes les ventes sont assujetties aux présents termes et conditions généraux (« **T&C Généraux** »). De plus, la vente de certains produits est sujette à certains termes et conditions spécifiques (« **T&C Spécifiques** ») tels qu'affichés sur le site Web du Vendeur au moment de la vente. En cas d'un conflit entre les T&C Généraux et les T&C Spécifiques, les T&C Spécifiques vont prévaloir. Les bons de commande de l'Acheteur ne sont acceptés que suivant les présents T&C Généraux, les T&C Spécifiques applicables, et de tous les autres termes et conditions spécifiquement constatés par un écrit dûment signé par le Vendeur et l'Acheteur. **Il est expressément convenu que les termes et conditions stipulés au bon de commande de l'Acheteur ou autrement stipulés seront réputés rédigés pour fins internes de l'Acheteur seulement et ne lieront aucunement le Vendeur.**

2. Commandes

Les commandes ne sont acceptées que sous condition d'approbation du crédit de l'Acheteur par le Vendeur. Le Vendeur n'accepte que les commandes d'un montant supérieur à 100\$ avant taxes ou tout montant supérieur qui peut être stipulé pour certains produits. Les commandes pour des Produits faits sur mesure ou personnalisés ou des Produits non-stockés du Vendeur ne peuvent être annulées, modifiées ou retournées après leur acceptation par le Vendeur, sauf moyennant consentement écrit du Vendeur et alors seulement à des conditions permettant l'indemnisation du Vendeur pour les dépenses et frais encourus.

3. Livraison, Propriété du Produit et Risques de Pertes

Les dates de livraison prévues ne sont données qu'à titre indicatif et l'expédition sera effectuée à une date s'y rapprochant. En aucun cas, le Vendeur ne sera responsable pour des dommages découlant de retards de livraison, peu en importe la cause, que celle-ci soit ou non imputable à un événement sous le contrôle du Vendeur.

Toutes les livraisons sont effectuées F.A.B. (emplacement du Vendeur) (American standard), ou Ex Works (emplacement du Vendeur) (ICC Incoterms), tel qu'indiqué sur la facture. Lorsqu'applicable, les commandes dont les frais de transports sont prépayés seront livrées par un transporteur choisi par le Vendeur, à moins que le choix du transporteur soit convenu par écrit avec l'Acheteur.

Dans tous les cas, les risques de perte et la propriété des Produits sont transférés à l'acheteur lors de la livraison des Produits au transporteur au quai de chargement du Vendeur, ou lors de la facturation des Produits, selon la première éventualité.

L'Acheteur doit vérifier les quantités et rapporter les divergences dans les deux jours ouvrables suivant la réception des Produits.

4. Prix

Tous les prix publiés ou indiqués aux soumissions de prix sont F.A.B. (emplacement du Vendeur) ou Ex Works (emplacement du Vendeur), et n'incluent pas les taxes de vente, d'usage, d'accise ou toute autre taxe ou prélèvement imposé par quelconque loi, règlement ou ordonnance, affectant présentement ou dans l'avenir les Produits.

Les prix publiés sont sujets à changement sans préavis jusqu'à ce que les commandes soient acceptées par l'émission d'une confirmation de commande. À partir de ce moment, les prix demeureront fermes pour toutes les expéditions qui auront lieu à l'intérieur de la période de 30 jours suivant la confirmation de commande. Pour certains projets spécifiques, contrats ou soumissions, le Vendeur peut convenir par écrit de maintenir les prix pour une période plus longue. Chaque commande peut faire l'objet d'une expédition totale ou partielle à la discrétion du Vendeur. Une facture sera émise sans délai suivant chaque expédition.

Afin d'être exempté des taxes applicables, l'Acheteur devra fournir au Vendeur les certificats d'exemption de taxes ou autres documents requis par les autorités fiscales compétentes.

IPEX Électrique Inc.

Termes et conditions Généraux de vente

5. Paiement

Sauf convention contraire communiquée par écrit par le Vendeur, tous les paiements sont dus lors de la livraison des Produits. Les escomptes applicables, exprimés en terme de pourcentage, sont calculés sur les prix nets tels que facturés avant taxes, frais de transport ou autres charges et ils ne peuvent être déduits du montant à payer que si le paiement est reçu par le Vendeur avant ou à la date où il est dû. « Net 30 jours » signifie que le paiement est dû dans les 30 jours de la date de facturation et qu'aucun escompte en espèce n'est applicable. Les comptes en souffrance portent intérêt au taux de 18% par année. L'octroi de crédit par le Vendeur est toujours fonction de son évaluation de la condition financière de l'Acheteur. Si telle condition ne justifie pas la poursuite d'une expédition à crédit, alors le Vendeur pourra exiger que les commandes soient totalement ou partiellement payées d'avance.

6. Retour de Produits

Le Vendeur peut accepter le retour de certains produits à sa seule discrétion, sous réserve de ce qui suit : a) avant de retourner les Produits, l'Acheteur doit obtenir du Vendeur un numéro d'Autorisation de Retour de Matériel (ARM), b) Les Produits doivent être retournés tous frais de transport prépayés, à moins de convention contraire entre l'Acheteur et le Vendeur et c) les Produits doivent être reçus en bonne condition de revente, et, si exigé, en boîtes complètes et dans leur emballage original. Des frais de retour minimum de 25% du prix d'achat seront appliqués à l'encontre de tout crédit émis suite au retour de Produits, sauf en cas d'erreur d'expédition de la part du Vendeur. Le Vendeur se réserve le droit d'appliquer des frais additionnels à l'encontre du crédit pour couvrir les frais de remise en marché et il peut également refuser d'émettre un crédit, mais, le cas échéant, il en avisera l'Acheteur.

Certains Produits tels les tuyaux et raccords pour des applications sous pression, les configurations ou produits faits sur mesure, les produits périssables, les produits obsolètes, les grandes quantités ou autres produits spécialisés ne peuvent être retournés.

Dans certains cas, le Vendeur peut demander que les Produits soient détruits et crédités plutôt que retournés.

7. Modifications des Produits

Le Vendeur se réserve le droit d'effectuer des modifications ou améliorations à ses Produits sans autre obligation.

8. Brevets

Si quelque réclamation est dirigée contre l'Acheteur au motif qu'un des Produits fabriqués par le Vendeur viole quelconque brevet, alors l'Acheteur devra en informer le Vendeur sans délai. Le Vendeur pourra, à sa seule discrétion et à ses frais, prendre toutes les mesures qu'il juge utiles pour se protéger et défendre ses droits.

9. Force Majeure

Le Vendeur ne sera en aucun cas responsable de quelque non-exécution ou retard dans l'exécution de ses obligations aux termes des présentes ou de quelque perte ou dommage peu importe leur nature, directs ou indirects, soufferts par l'Acheteur, les acheteurs subséquents, les utilisateurs ultimes des Produits ou par toute autre personne, en raison de quelque cause indépendante du contrôle raisonnable du Vendeur incluant entre autres et sans restreindre la portée générale de ce qui précède, les incendies, inondations, émeutes, troubles civils, guerre, cas fortuits ou événements de force majeure, embargos, actions du ou actions autorisées par toute instance gouvernementale ou organisme responsable de codes, adoption de lois ou de règlements, grèves, ralentissement de travail, lock-out, pénurie de main-d'œuvre, accidents, bris d'équipement, pannes de courant, retards dans l'expédition, la fabrication, le transport ou la livraison de biens ou de matériaux et de fourniture, pénurie de produits ou de fournitures, ou les modifications de prix.

10. Lois applicables

Tous les droits et obligations des présentes sont régis par les lois de la province de l'Ontario et tout recours intenté en vertu des présentes sera soumis à un tribunal compétent de Toronto, dans la province de l'Ontario. Les parties conviennent d'exclure cette Entente et les achats faits aux termes des présentes de l'application de la *Convention des Nations unies sur la vente de marchandises*.

IPEX Électrique Inc.
Termes et conditions Généraux de vente

11. Renonciation

Aucun délai, défaut, changement ou renonciation du Vendeur à exercer un ou plusieurs de ses droits aux termes des présentes ne doit être interprété comme une renonciation à tels droits.

12. Garantie et limitation de responsabilité

12.1 Le Vendeur garantit que les Produits sont, au moment de leur vente par le Vendeur, exempt de défauts résultant de la fabrication par le Vendeur.

12.2 IL N'Y A AUCUNE GARANTIE, CONDITION OU REPRÉSENTATION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPLICITE OU IMPLICITE, EN VERTU DE LA LOI OU AUTREMENT, EXCEPTÉ TEL QUE CONTENU DANS LA PRÉSENTE. TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE LA QUALITÉ MARCHANDE ET/OU DES APTITUDES DES PRODUITS POUR UN USAGE SPÉCIAL ET TOUT AUTRE GARANTIE DE QUALITÉ SONT EXPRESSÉMENT EXCLUES.

12.3 Le Vendeur pourra, à son entière discrétion, soit rembourser ou remplacer par un Produit du même type et de la même taille que le Produit original, sans frais, incluant les frais de livraison au point de livraison original, tout Produit qui contrevient à la présente section de Garantie et Limitations de Responsabilité.

12.4 CETTE GARANTIE ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ EST VALIDE SEULEMENT ET NE S'APPLIQUERA QUE SI TOUTES LES CONDITIONS SUIVANTES SONT RENCONTRÉES:

12.4.1 Le Produit doit avoir été utilisé seulement pour une application et suivant les conditions (manipulation, installation, tests, utilisation, température de l'eau, entretien, réparations, etc.) qui sont en stricte conformité avec les présents Termes et conditions de même que le manuel technique et les instructions d'installation du Vendeur disponibles au moment de l'installation.

12.4.2 Le défaut allégué ne doit pas être dû à une faute dans l'installation, un mauvais alignement des Produits, une vibration, l'usure normale, la corrosion, l'érosion, la dégradation par rayonnement ultraviolet, l'utilisation de lubrifiants, de pâtes et de scellant pour filets incompatibles, des sauts de pression ou des pulsations inhabituelles, des coups de bélier, des chocs thermiques, ou un encrassement.

12.4.3 Le Produit doit avoir été installé de façon soignée et professionnelle en conformité avec le Manuel technique et les instructions d'installation du Vendeur disponibles au moment de l'installation, avec les standards de l'industrie et les pratiques les plus récentes de l'industrie ainsi qu'avec toutes les lois et règlements applicables.

12.4.4 Les Produits ne doivent pas avoir été altérés, endommagés ou modifiés après avoir quitté l'usine du Vendeur ni utilisés dans plus d'une installation et ils ne doivent montrer aucun signe de désassemblage ou d'altération, ne doivent pas avoir été soumis à des conditions d'exploitation anormales, et ne doivent pas avoir été victimes d'accident, d'abus, de mauvaise utilisation, d'altération ou de réparation non autorisée.

12.4.5 Le Produit ne doit pas avoir été sujet à des catastrophes naturelles telles que des tremblements de terre, un incendie, des inondations ou de la foudre, ou tout autre évènement de force majeure.

12.4.6 Le Produit ne doit pas avoir été sujet à de la congélation sur aucune de ses composantes.

12.4.7 Si le Produit est périssable, il doit avoir été utilisé avant la date d'expiration indiquée sur le Produit;

IPEX Électrique Inc.

Termes et conditions Généraux de vente

- 12.4.8 Le réclamant doit aviser par écrit le Vendeur dans les dix (10) jours depuis la découverte du défaut allégué, ou depuis le moment où il aurait dû être découvert dans le cours normal des opérations, et le Produit allégué défectueux doit être retourné diligemment au Vendeur. Un avis relatif au Produit allégué défectueux sous cette Garantie et Limitation de responsabilité doit être envoyé à votre représentant local du service à la clientèle de IPEX. Le réclamant doit fournir la documentation démontrant le défaut, ainsi que les composants défectueux ou un échantillon représentatif du Produit allégué défectueux, et donnera des accès suffisants et raisonnables au Vendeur afin d'inspecter le système dans lequel le Produit allégué défectueux a été installé.
- 12.5 TOUTE RESPONSABILITÉ RELATIVE AUX PRODUITS EST STRICTEMENT LIMITÉE AU REMBOURSEMENT OU AU REMPLACEMENT TEL QUE CI-HAUT MENTIONNÉ ET IL N'Y AURA, DANS AUCUN CAS, RESPONSABILITÉ POUR DES FRAIS DE MAIN D'ŒUVRE OU POUR DES DOMMAGES, NOTAMMENT MAIS NON LIMITATIVEMENT, POUR DES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, CONSÉCUTIFS, SPÉCIAUX OU PUNITIFS.
- 12.6 Sans limiter la généralité de ce qui précède, toute responsabilité est exclue :
- 12.6.1 pour les frais de main-d'œuvre, de matériaux, et/ou autres frais encourus pour remplacer les Produits défectueux;
- 12.6.2 pour tout dommage causé par le Produit défectueux;
- 12.6.3 pour les calculs, les schémas de produits ou les devis de conception technique;
- 12.6.4 relativement à l'exactitude des plans, des schémas ou des spécifications fournis à l'Acheteur au moment de la vente de produits quelconques;
- 12.6.5 pour la perte ou les dommages résultant du non-respect des avertissements, des instructions relatives à la sécurité ou d'autres directives de mise en garde.
- 12.7 TOUTE RÉCLAMATION, QU'ELLE SOIT FONDÉE SUR SA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE OU EXTRA-CONTRACTUELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE) OU AUTRE, CONCERNANT OU RÉSULTANT DE LA VENTE, LA LIVRAISON, L'INSTALLATION, LA RÉPARATION OU L'UTILISATION DE PRODUITS VENDUS À L'ACHETEUR NE DEVRA PAS, DANS AUCUN CAS, EXCÉDER LE PRIX D'ACHAT DES PRODUITS TROUVÉS DÉFECTUEUX. Le propriétaire assume la responsabilité d'obtenir et de payer les réparations d'urgence.
- 12.8 Aucune déclaration, conduite, ou description par le Vendeur, ou ses Groupes de sociétés, leurs représentants, distributeurs ou agents respectifs, en plus de ou au-delà de cette Garantie et Limitation de responsabilité, ne devrait constituer une garantie. Cette Garantie et Limitation de responsabilité ne peut être modifiée que par un écrit signé par un dirigeant du Vendeur.

13. IMPORTANT

Sans limiter toute autre restriction énoncée dans quelque documentation du Vendeur, les Produits ne doivent pas être utilisés d'aucune manière en lien avec du matériel ou des installations nucléaires et ne doit pas être utilisé ou localisé en Iran, Corée du Nord, Syrie, Cuba ou au Soudan, à aucun moment.

IPEX Électrique Inc.

Termes et conditions généraux de vente (Avril 2020)

Vancouver, C.-B.

20460 Duncan Way,
Langley, Colombie-Britannique V3A 7A3
(604) 534-8631 TELEC. (604) 534-7616

Calgary, Alb.

7710 - 40th Street S.E.,
Calgary, Alberta T2C 3S4
(403) 236-8333 TELEC. (403) 279-8443

Edmonton, Alb.

4225 - 92nd Avenue,
Edmonton, Alberta T6B 3M7
(780) 415-5300 TELEC. (780) 415-5358

Winnipeg, Man.

2081 Logan Avenue West,
Winnipeg, Manitoba R2R 0J1
(204) 633-3111 TELEC. (204) 633-3075

Toronto, Ont.

6810 Invader Crescent,
Mississauga, Ontario L5T 2B6
(905) 670-7676 TELEC. (905) 670-5275

Montréal, Qué.

6665 chemin Saint-François,
Saint-Laurent, Québec H4S 1B6
(514) 337-2624 TELEC. (514) 337-7886

Saint John, N.-B.

P.O. Box 127, Grandview Industrial Park,
Saint John, Nouveau-Brunswick E2L 3X8
(506) 633-7473 TELEC. (506) 633-8720

St. John's, T.-N.

P.O. Box 13247, Station A,
St. John's, Terre-Neuve A1B 4A5
(709) 747-7473 TELEC. (709) 368-9111

Entreposé et distribué par :

Sans frais au Canada: 1-866-473-9462